



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 72177

Texte de la question

M. Albert Facon * appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le projet de réforme des organismes d'adoption. En mars 2001, un plan d'action pour faciliter l'adoption fut présenté dans le souci de réduire les délais, d'humaniser les procédures et d'accompagner les parents. Dans ce cadre, un guide pratique à l'usage des futurs adoptants a d'ailleurs été récemment édité. Cette volonté de venir en aide aux parents démunis face à un parcours souvent trop long et éprouvant est très louable ; seulement nombre d'entre eux font part actuellement d'un profond désarroi, en raison du projet de décret visant à réformer les organismes agréés pour l'adoption et à supprimer l'adoption individuelle. En effet, celle-ci est encore fréquemment utilisée avec les pays non signataires de la convention de La Haye, tel le Vietnam dont était originaire le tiers des enfants adoptés en France avant avril 1999. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître les dispositions qui seront prises par le Gouvernement concernant les procédures d'adoption internationale ainsi que, plus précisément les procédures, d'adoption d'enfants vietnamiens.

Texte de la réponse

La reprise des adoptions au Vietnam s'effectue lentement. Cette situation tient à plusieurs facteurs, dont un afflux massif des demandes après une suspension de deux années auquel les autorités vietnamiennes n'ont pu faire face malgré leur bonne volonté. En outre, les procédures nouvelles (renforcement de la réglementation, durcissement des contrôles...) sont plus contraignantes et plus longues qu'auparavant. Il est également constaté une contraction globale de l'adoption internationale au Vietnam qui se situe aujourd'hui autour d'un millier d'adoptions par an, tous pays confondus. Pour apporter une réponse aux familles qui sont dans l'attente d'adoption d'un enfant vietnamien et assurer un meilleur fonctionnement de la convention franco-vietnamienne, la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, s'attache, en liaison avec M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, à mettre en oeuvre toutes les mesures que son champ d'action lui permet. La ministre déléguée a rencontré la vice-présidente du Vietnam, Mme Nguyen Thi Binh. Au cours de cet entretien, il a notamment été décidé que des moyens administratifs pour l'instruction des dossiers par l'ambassade de France seraient débloqués. De son côté, la vice-présidente s'est engagée à améliorer le fonctionnement de l'autorité centrale vietnamienne. Le gouvernement français a aussi destiné des crédits au renforcement de la coopération au Vietnam, notamment en faveur des orphelinats. Il est également prévu d'ouvrir à l'adoption dix-huit nouvelles provinces vietnamiennes et de réunir prochainement le comité de suivi pour rechercher avec les autorités vietnamiennes des voies d'amélioration de la situation. Enfin, si des familles adoptives souhaitent se réorienter vers d'autres pays et poursuivre leur démarche à bref délai, une cellule d'information spécialisée est mise en place à la Mission de l'adoption internationale (MAI) afin de les conseiller et de les aider. Cette cellule peut être jointe du lundi au vendredi, entre 9 heures et 18 heures, au 01-43-17-89-35.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72177

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 416

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1693